



DEVENEZ INITIATEUR VOILE



Certificat de Qualification Professionnel d'Initiateur Voile

La formation de moniteur (CQP IV : Certification de Qualification Professionnelle d'Initiateur Voile) proposée par les centres de formation des bases nautiques de Meschers-sur-Gironde, St-Georges-de-Didonne, Royan, Les Mathes-La Palmyre et St-Palais-sur-Mer, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, s'adresse à ceux qui souhaitent partager leur passion et sont attirés par l'enseignement de la voile (DÉRIVEUR, PLANCHE A VOILE et CATAMARAN).

Elle se déroule selon les étapes suivantes, chaque étape devra faire l'objet d'une validation.

EXIGENCES PRÉALABLES D'ENTRÉE A LA FORMATION

- Avoir 16 ans révolus.
- Etre licencié à la Fédération Française de Voile.
- Avoir fait valider la fiche de positionnement par son club.
- Avoir le niveau technique 4 validé par un responsable technique habilité FFV.
- Avoir passé une attestation de natation, 100 mètres avec passage sous un obstacle d'1 mètre.
- Avoir le permis côtier.
- Avoir son attestation de formation aux premiers secours (PSC1 ou équivalent)

FORMATION PEDAGOGIQUE

160 heures en alternance

3 domaines de compétence étudiés :

La sécurité - L'animation - L'enseignement

6 Unités de Compétences à acquérir : UCC

- UCC 1 : Sécuriser le contexte de la pratique
- UCC 2 : Favoriser le développement d'attitudes préventives chez les pratiquants
- UCC 3 : Permettre un temps de pratique maximal
- UCC 4 : Entretenir l'engagement des pratiquants
- UCC 5 : Intervenir pour accélérer les progrès des pratiquants
- UCC 6 : Evaluer le niveau d'autonomie des pratiquants

CERTIFICATION

- Délivrance du diplôme par la Fédération Française de Voile à partir de 18 ans.



FICHE D'INSCRIPTION FORMATION

Certificat de Qualification Professionnel d'Initiateur Voile

NOM : Prénom :
Date de naissance : Lieu / Département :
Sexe : Homme Femme Nationalité :
Club : N° de licence :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. port. : Téléphone fixe :
Email :
Support le + pratiqué :
Autre(s) support(s) pratiqué(s) :

Avez-vous déjà été « aide moniteur » ? OUI NON

Sur quel(s) support(s) ? Pour quelle(s) structure(s) ?
Quelle durée ?

Avez-vous fait de la compétition ? OUI NON Votre meilleur niveau ?

Sur quel(s) support(s) ? Années ?

Personne à prévenir en cas d'urgence (obligatoire pour les mineurs)

NOM : Prénom :
Tél. port. : Téléphone fixe :

Les frais pédagogiques UCC1 à 6 (UCC1 et 2 : 220 € / UCC3 et 4 : 220 € / UCC5 et 6 : 220 €) sont pris en charge pour les jeunes issus des clubs de Meschers, St-Georges, Royan, St-Palais et Les Mathes-La Palmyre.

Pour les frais de formation au permis côtier, se rapprocher de son club.

Les futurs moniteurs s'engagent à exercer deux saisons dans un club de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – se référer au document d'engagement formation).

Paiement pour les externes à la CARA.

Pour tous : 27 € de frais de dossier Fédération française de voile (à régler sur le site internet FFV)

Merci de cocher les périodes de formations souhaitées :

UCC1/UCC2 (5 jours)	UCC3/UCC4 (5 jours)	UCC5/UCC6 (10 jours)
<input type="checkbox"/> Du lundi 26 au vendredi 30 octobre 2020	<input type="checkbox"/> 1 semaine pendant les vacances de Pâques – dates à définir	<input type="checkbox"/> Eté 2020 – Période à définir avec votre club formateur

PRÉ-REQUIS (obligatoires au plus tard à la date d'entrée en formation.)

- Positionnement : fiche de positionnement à faire remplir par le formateur moniteur du club
- UCT1 : Niveau 4 FF Voile
- UCT2 : Permis bateau (au plus tard l'été précédent l'entrée en formation)
- UCT3 : Prévention Secours Civiques Niveau 1
- UCT4 : Attestation de natation

DÉMATÉRIALISATION DE L'INSCRIPTION EN FORMATION

- Avoir créé son espace licencié sur le site FFV (avoir son identifiant et son mot de passe).
- S'inscrire à la formation sur le site FFV vous pouvez visionner le tutoriel :
<https://media.ffvoile.fr/formation/videos/31944/formation-des-moniteurs-de-voile-licencies>
- Avoir téléchargé toutes les pièces justificatives demandées : attestation de natation de 100 mètres, avec passage sous un obstacle en surface d'un mètre de long, PSC1, permis côtier, autorisation parentale pour les mineurs.

PIECE A JOINDRE A CE DOSSIER

- L'engagement post formation pour les stagiaires des clubs de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

AUTORISATION

Je soussigné(e), père / mère / tuteur, représentant légal du mineur ci-dessus :

autorise ce dernier à participer à la formation du Certificat de Qualification Professionnel d'Initiateur Voile, organisé par les centres de formation des bases nautiques de Meschers, St-Georges-de-Didonne, Royan, St-Palais et Les Mathes-La Palmyre en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Autorise le club à laisser le mineur ci-dessus partir seul après la journée de formation.

N'autorise pas le club à laisser le mineur ci-dessus partir seul(e) à la fin de la journée de formation.

Reconnaît avoir été informé de mon droit à l'accès, à la rectification, et à la suppression de mes données personnelles.

Fait à..... , le //.....

Signature (des parents pour les mineurs) :

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Service Nautisme – Marie MOUTON- Formation Initiateur Voile

Tél : 05.46.39.64.20

Mail : nautisme@agglo-royan.fr

www.nautisme-royan-atlantique.fr